

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 7 octobre 2020

MIN-LANG (2020) 12

CHARTRE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

**Évaluation par le Comité d'experts
de la mise en œuvre des recommandations pour action immédiate
formulées dans le cinquième rapport d'évaluation du Comité d'experts
sur la FINLANDE**

Introduction

1. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ci-après « la Charte ») est un traité du Conseil de l'Europe qui impose à ses États parties l'obligation de protéger et de promouvoir les langues minoritaires traditionnelles du pays dans tous les domaines de la vie publique : enseignement, justice, autorités administratives et services publics, médias, activités et équipements culturels, vie économique et sociale et échanges transfrontaliers. La Charte a été ratifiée par la Finlande le 9 novembre 1994 et est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1998. Elle s'applique aux langues suivantes : le carélien (traité dans la partie II), le romani, (partie II), le russe (partie II), le sâme d'Inari, le sâme du nord et le sâme skolt (parties II et III), le suédois (parties II et III)), le tatar (partie II) et le yiddish (partie II).

2. Le Comité d'experts suit la mise en œuvre de la Charte. Sur la base de rapports périodiques présentés par chaque État partie, le Comité d'experts adopte des rapports d'évaluation dans lesquels il formule des « **recommandations pour action immédiate** » et « d'autres recommandations » sur la façon d'améliorer la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires dans l'État concerné. En se fondant sur les rapports d'évaluation, le Comité des Ministres adresse des recommandations complémentaires à l'État partie.

3. L'État partie doit présenter des informations uniquement sur la mise en œuvre des **recommandations pour action immédiate** deux ans et demi après la date d'échéance de son rapport périodique¹. Le Comité d'experts adopte ensuite une évaluation de la mise en œuvre de ces recommandations. Deux ans et demi après la date d'échéance de l'information, l'État partie doit présenter son rapport périodique suivant, qui doit contenir des informations exhaustives sur la mise en œuvre de tous les engagements pris au titre de la Charte et de toutes les recommandations.

4. La Finlande devait présenter des **informations sur la mise en œuvre des recommandations pour action immédiate** contenues dans le cinquième rapport d'évaluation² du Comité d'experts avant le 1^{er} mars 2020 ; ces informations ont été communiquées le 4 mars 2020. La présente **évaluation de la mise en œuvre des recommandations pour action immédiate** se fonde sur les informations transmises par la Finlande et par les associations représentant les locuteurs du sâme et du suédois, conformément à l'article 16.2 de la Charte³. Pour ce qui est du respect de tous les engagements pris par la Finlande au titre de la Charte, le Comité d'experts fait référence à son cinquième rapport d'évaluation. Le Comité d'experts examinera la mise en œuvre de toutes les recommandations relatives à toutes les langues minoritaires dans le prochain rapport d'évaluation.

5. Dans les informations communiquées sur la mise en œuvre des recommandations pour action immédiate, les autorités finlandaises ont rendu compte également, de leur propre initiative, de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des Ministres lors du dernier cycle de suivi. Le Comité d'experts estime qu'il s'agit là d'une bonne pratique et a utilisé les informations complémentaires, s'il y avait lieu, dans son évaluation.

6. Cette évaluation a été adoptée par le Comité d'experts le 7 octobre 2020.

¹ Conformément aux décisions du Comité des Ministres sur le renforcement du mécanisme de suivi de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ([CM/Del/Dec\(2018\)1330/10.4e](#)), paragraphe 1.a

² [CM\(2018\)114](#), adopté le 22 mars 2018

³ Conformément au Règlement intérieur du Comité d'experts (MIN-LANG(2019)7), article 17, paragraphes 1 à 6

Examen de la mise en œuvre par la Finlande des recommandations pour action immédiate

1. Sâme d'Inari

Recommandation pour action immédiate

a. Œuvrer à la prolongation du projet *Giellagáldu*, en coopération avec la Norvège et la Suède

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

7. Le centre linguistique *Sámi Giellagáldu* est un projet coopératif mené par les parlements sâmes de Finlande, de Norvège et de Suède. En tant qu'organisme composé d'experts professionnels, le centre a pour mission de créer de nouvelles terminologies et règles de normalisation pour les langues sâmes, de donner des conseils en matière de toponymes et d'offrir des services de consultation aux locuteurs des langues sâmes.

8. Le financement du centre *Sámi Giellagáldu*, assuré par l'intermédiaire d'un projet Interreg de l'UE, a pris fin en décembre 2018. Pour compenser cette interruption du financement par l'UE, les autorités finlandaises ont augmenté l'aide financière annuelle accordée par l'État au Parlement sâme de 290 000 € en 2019. Cette augmentation a été renouvelée en 2020 et est désormais considérée comme permanente. À la suite d'une étude menée dans le cadre du projet « Collaboration des fonctions publiques nordiques sâmes », qui a examiné diverses options d'organisation pour le centre, les trois parlements sâmes travaillent actuellement à la mise en place d'une structure permanente qui sera inaugurée en 2021.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

9. Le Comité d'experts se félicite que les travaux du centre puissent continuer grâce à l'augmentation permanente de l'allocation octroyée au Parlement sâme finlandais, malgré la fin du projet Interreg de l'UE.

Recommandation pour action immédiate

b. Pérenniser le financement destiné à promouvoir le sâme d'Inari

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

10. En 2019, les autorités finlandaises ont augmenté le montant de la dotation annuelle versée pour la mise en œuvre de la loi relative à la langue sâme, qui atteint désormais 150 000 € (contre 120 000 € en 2017). Cette dotation est régulièrement inscrite au budget de l'État et vise à aider les communes, les paroisses, les coopératives d'éleveurs et certaines entités privées à assumer les coûts supplémentaires spécifiquement engendrés par l'application de la loi.

11. Dans la déclaration qu'ils ont soumise au Comité d'experts, les représentants des sâmphones ont insisté sur le fait que le montant de cette dotation annuelle est toujours insuffisant et qu'il devrait être doublé, pour atteindre 300 000 €. Cette augmentation contribuerait à renforcer les mesures incitatives en faveur du recrutement de sâmphones dans le secteur public et permettrait ainsi d'améliorer l'offre de services dans les langues sâmes.

12. Les autorités finlandaises ont fait état d'un certain nombre de projets et de programmes visant à promouvoir les langues sâmes, qui complètent la dotation annuelle garantie par la loi relative à la langue sâme. On peut notamment citer le financement octroyé au titre du Plan d'action pour la revitalisation des langues sâmes adopté en 2012, le centre linguistique *Sámi Giellagáldu* susmentionné, des projets pilotes sur l'enseignement à distance et un projet pilote sur la préservation de l'enseignement des langues sâmes.

en dehors du territoire sâme. En outre, les autorités soutiennent la préservation de nids linguistiques et culturels sâmes. L'allocation annuelle accordée par l'État à cette fin a augmenté, passant de 900 000 € en 2017 à 1,2 million € en 2019.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

13. Le Comité d'experts salue l'augmentation de la dotation annuelle versée pour la mise en œuvre de la loi relative à la langue sâme et de la subvention accordée par l'État pour la préservation des nids linguistiques sâmes. Il regrette toutefois que la grande majorité des fonds octroyés par l'État pour la promotion des langues sâmes soient toujours associés à des projets. Le système de demandes de financement périodiques, souvent annuelles ou bisannuelles, représente une charge pour les requérants compte tenu du temps et des ressources en personnel qu'il mobilise. L'insécurité associée à ce fonctionnement nuit à la continuité des services proposés. Le Comité d'experts recommande à nouveau que des mesures soient prises pour allonger la durée des financements accordés. Il invite en outre les autorités à envisager d'institutionnaliser les projets qui ont fait la preuve de leur efficacité, tels que les nids linguistiques.

Recommandation pour action immédiate

c. Prendre des mesures pour accroître la sensibilisation et la tolérance vis-à-vis du sâme d'Inari, à la fois dans l'enseignement et dans les médias

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

14. Le ministère finlandais de la Justice prévoit de lancer, en 2020, un projet visant à améliorer le « climat linguistique » dans le pays, à réduire les confrontations entre les groupes linguistiques et à réunir différentes parties prenantes de la société intervenant dans ce domaine. Les initiatives de sensibilisation qui sont menées sont notamment destinées aux autorités municipales ainsi qu'aux enfants et aux jeunes qui fréquentent des établissements d'enseignement, notamment les structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance. Dans le cadre de cette campagne, des supports de communication seront également diffusés dans les médias. Le programme dispose d'un budget de 40 000 € et vise les deux langues nationales et les langues traditionnellement parlées en Finlande.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

15. Le Comité d'experts se félicite du lancement du projet visant à améliorer le « climat linguistique » et en particulier du fait qu'il compte parmi ses groupes cibles les enfants et les jeunes, car l'éducation est un vecteur important de sensibilisation et de renforcement de la tolérance vis-à-vis des langues minoritaires. Cependant, le Comité d'experts estime qu'il n'est pas clairement défini quelles sont les mesures qui doivent être financées par le budget de 40 000 € qui est alloué ni si ce montant est suffisant pour contribuer de façon significative à la mise en œuvre de la recommandation. Le Comité d'experts encourage les autorités finlandaises à évaluer les effets de ce projet et à faire figurer dans le prochain rapport périodique des informations sur le sujet. Le Comité d'experts réaffirme cependant que, au-delà de ces projets ponctuels, la sensibilisation et la promotion de la tolérance vis-à-vis des langues minoritaires par l'éducation nécessite d'adopter une approche globale impliquant la conception de programmes scolaires, la formation des enseignants et l'élaboration de supports pédagogiques.

Recommandation pour action immédiate

d. Prendre des mesures pour renforcer la formation initiale et continue des enseignants, notamment les enseignants de disciplines en sâme d'Inari

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

16. Selon les informations transmises par les autorités, on observe un accroissement général du nombre d'enseignants de sâme d'Inari grâce à l'augmentation des transferts de fonds publics de l'État et la mise en place par le ministère de l'Éducation et de la Culture d'un financement distinct axé sur des projets. On ne dispose pas encore de données ventilées sur le nombre d'étudiants suivant une formation d'enseignant de sâme d'Inari ni sur le nombre d'enseignants de sâme d'Inari, mais une étude présentant ces informations devrait être achevée fin 2020. En règle générale, les autorités reconnaissent que des difficultés subsistent concernant le nombre d'enseignants sâmophones, en particulier pour l'enseignement de matières dans les langues sâmes.

17. En décembre 2019, le ministère finlandais de l'Éducation et de la Culture a constitué un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions pour renforcer les langues sâmes et l'enseignement des langues sâmes dans l'ensemble du pays. Ce groupe a pour mission d'avancer des propositions pour développer l'éducation et l'accueil de la petite enfance en sâme et les activités relatives aux nids linguistiques, pour accroître le nombre d'enseignants et renforcer le personnel d'éducation et d'accueil de la petite enfance, pour mettre au point des supports pédagogiques dans les langues sâmes et pour établir une coopération avec les autres pays nordiques en matière d'enseignement dans les langues sâmes.

18. Par ailleurs, les autorités font état d'un projet de formation accélérée des professeurs sâmophones enseignant d'autres matières que le sâme. Le projet est mené conjointement par l'Institut Giellagas d'études sâmes, la faculté de sciences de l'éducation de l'université d'Oulu et l'Institut d'enseignement du sâme. Dans le cadre de ce projet, des formations intensives de base ou de niveau intermédiaire dans les trois langues sâmes ont été ouvertes en automne 2019 à Inari/Aanaar/Aanar/Anár.

19. Un enseignement du sâme a été mis en place pour le personnel chargé de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance qui travaille déjà sur le terrain. Les représentants des sâmophones ont indiqué qu'ils considèrent que le projet est une réussite, mais qu'il est nécessaire de trouver une solution permanente pour assurer la formation du personnel des structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants sâmophones.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

20. Le Comité d'experts reconnaît que les autorités sont conscientes du fait que le sâme d'Inari est une langue gravement menacée en Finlande. Il note avec satisfaction que le nombre d'enseignants de sâme d'Inari a augmenté. Étant donné qu'au nombre des engagements souscrits par la Finlande figure l'existence d'un enseignement en sâme d'Inari aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, le Comité d'experts se félicite du lancement du nouveau projet visant à former des enseignants de matières autres que le sâme dans les trois langues sâmes. Il suivra avec intérêt les résultats de ce projet et invite les autorités à présenter, dans le prochain rapport périodique, des informations sur le nombre et le niveau d'enseignement des enseignants ayant suivi une formation en sâme d'Inari ainsi que sur les matières qu'ils enseignent.

21. Le Comité d'experts se félicite que les autorités aient mis sur pied un groupe de travail sur l'enseignement des langues sâmes, chargé d'examiner la question de la formation des enseignants. Il attend avec intérêt de recevoir les résultats de l'étude à venir, qui présentera des données ventilées. Le Comité d'experts invite les autorités à faire figurer dans le prochain rapport périodique des informations sur les mesures proposées par le groupe de travail et sur celles qui auront été concrètement adoptées.

22. Compte tenu du manque persistant d'enseignants sâmes, que les autorités reconnaissent également, le Comité d'experts constate avec regret que la plupart des financements de l'État dans le

domaine de la formation des enseignants continuent d'être octroyés sur la base de projets limités dans le temps. Il considère qu'il serait nécessaire d'assurer un financement à plus long terme dans tous ces domaines pour garantir la durabilité des efforts déployés.

Recommandation pour action immédiate

e. Garantir l'application effective de la législation relative au sâme d'Inari dans l'administration centrale et locale ainsi que dans les services sociaux et sanitaires

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

23. En application du nouveau programme gouvernemental adopté en décembre 2019, les droits linguistiques des sâmphones dans le cadre des services sociaux et des soins de santé seront garantis dans la pratique. L'offre de services sociaux et de soins de santé en sâme a également été examinée dans le cadre d'une étude sur la coopération transfrontalière avec la Norvège. Pendant l'été et l'automne 2019, une délégation du ministère de la Justice, accompagnée de délégations du ministère des Affaires sociales et de la Santé et du Parlement sâme, s'est rendue dans des communes du territoire sâme pour discuter de ces questions. Les représentants des sâmphones ont indiqué dans une déclaration soumise au Comité d'experts que la dotation annuelle allouée à ces services proposés dans les langues sâmes était insuffisante et qu'il y avait toujours un problème de pénurie de professionnels sâmphones.

24. En 2019, le Médiateur parlementaire a fait une évaluation de l'offre de services dans les langues sâmes au sein de l'organisme finlandais de sécurité sociale, *Kela*. Il a ainsi conclu que les obligations prévues par la loi relative à la langue sâme et la loi relative à la lutte contre la discrimination n'étaient pas pleinement respectées. Les services en sâme assurés par téléphone ou par connexion à distance ne sont par exemple disponibles que de façon très limitée dans le temps (4 heures par semaine). En outre, ces services ne sont proposés qu'en sâme du nord et non dans les trois langues sâmes, comme l'exige la loi relative à la langue sâme.

25. En mars 2020, le ministère de la Justice a publié un rapport évaluant les avantages de la prise en compte de plusieurs langues dans le système d'information démographique, sur lequel l'administration s'appuie pour assurer la prestation de services publics dans l'une des langues officielles – le finnois ou le suédois. Une consultation publique en ligne sur les deux options présentées dans le rapport est en cours. Dans leur déclaration soumise au Comité d'experts, les représentants des sâmphones ont indiqué qu'ils accueilleraient favorablement la possibilité d'inscrire plusieurs langues maternelles dans le système d'information démographique.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

26. Le Comité d'experts note que les autorités reconnaissent l'importance du fait de proposer des services sociaux et de soins de santé dans les langues sâmes et qu'elles entretiennent un dialogue régulier avec les représentants sâmes à ce sujet. Tout en reconnaissant les difficultés que cela implique, le Comité regrette que les autorités n'aient fait état d'aucune nouvelle mesure concrète visant à remédier à des problèmes tels que la pénurie de professionnels sâmphones tant dans l'administration locale que dans les services sociaux et de santé. Le Comité d'experts encourage les autorités à mettre en œuvre, en consultation avec les locuteurs des langues sâmes, des mesures pragmatiques et novatrices pour former et recruter du personnel sâmphone et pour encourager les sâmphones à exercer activement leurs droits. D'autres mesures seraient notamment nécessaires pour mettre à la disposition de la population concernée des textes et des formulaires administratifs nationaux couramment utilisés et veiller à l'utilisation des langues sâmes au sein des collectivités régionales et locales. Il conviendrait par exemple d'envisager de recourir à des ressources numériques pour faciliter la communication.

27. Le Comité d'experts suivra avec intérêt les résultats de la consultation évoquée plus haut concernant les avantages que présenterait la prise en compte de plusieurs langues dans le système d'information démographique et réaffirme sa position, selon laquelle il serait souhaitable de prévoir cette possibilité.

2. Carélien

Recommandation pour action immédiate

a. Prendre des mesures pour accroître la sensibilisation vis-à-vis du carélien, à la fois dans le programme général à tous les stades de l'enseignement et dans les médias

28. Le ministère finlandais de la Justice prévoit de lancer, en 2020, un projet visant à améliorer le « climat linguistique » dans le pays. Pour de plus amples informations à ce sujet et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 14 et 15.

3. Sâme du nord⁴

Recommandation pour action immédiate

a. Œuvrer à la prolongation du projet *Giellagaldu*, en coopération avec la Norvège et la Suède

29. Pour de plus amples informations sur les mesures de mise en œuvre et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 7 à 9.

Recommandation pour action immédiate

b. Pérenniser le financement destiné à promouvoir le sâme du nord

30. Pour de plus amples informations sur les mesures de mise en œuvre et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 10 à 13.

Recommandation pour action immédiate

c. Prendre des mesures pour accroître la sensibilisation et la tolérance vis-à-vis du sâme du nord, à la fois dans l'enseignement et dans les médias

31. Pour de plus amples informations sur les mesures de mise en œuvre et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 14 et 15.

⁴ Veuillez noter que des renvois vers d'autres parties sont faits à chaque fois que les recommandations formulées pour les trois langues sâmes sont identiques et que l'on ne dispose d'aucune information ventilée sur leur mise en œuvre.

Recommandation pour action immédiate

d. Prendre des mesures pour renforcer la formation initiale et continue des enseignants, notamment les enseignants de disciplines en sâme du nord

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

32. On ne dispose pas de données ventilées sur le nombre d'étudiants suivant une formation d'enseignant de sâme du nord ni sur le nombre d'enseignants de sâme du nord, mais une étude présentant ces informations devrait être achevée fin 2020. En règle générale, les autorités reconnaissent que des difficultés subsistent concernant le nombre d'enseignants sâmphones, en particulier pour l'enseignement de matières dans les langues sâmes.

33. Pour de plus amples informations sur les mesures de mise en œuvre, voir les paragraphes 17 à 19.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

34. Le Comité d'experts reconnaît que les autorités sont conscientes du fait que le sâme du nord est une langue gravement menacée en Finlande. Étant donné qu'au nombre des engagements souscrits par la Finlande figure l'existence d'un enseignement en sâme du nord aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, le Comité d'experts se félicite du lancement du nouveau projet visant à former des enseignants de matières autres que le sâme dans les trois langues sâmes. Il suivra avec intérêt les résultats de ce projet et invite les autorités à présenter, dans le prochain rapport périodique, des informations sur le nombre et le niveau d'enseignement des enseignants ayant suivi une formation en sâme du nord ainsi que sur les matières qu'ils enseignent.

35. Pour connaître les autres conclusions du Comité d'experts, voir les paragraphes 21 et 22.

Recommandation pour action immédiate

e. Garantir l'application effective de la législation relative au sâme du nord dans l'administration centrale et locale ainsi que dans les services sociaux et sanitaires

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

36. Pour de plus amples informations sur les mesures de mise en œuvre et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 23 à 27.

4. Romani

Recommandation pour action immédiate

a. Adopter un programme de revitalisation du romani

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

37. La Finlande a adopté une nouvelle politique nationale sur les Roms pour la période 2018-2022. L'une des mesures qu'elle prévoit est l'élaboration d'un programme d'action national en faveur de la revitalisation du romani. Un groupe d'experts a été constitué et commencera ses travaux cet automne. Il est prévu qu'il élabore un programme de revitalisation d'ici à 2021.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

38. Le Comité d'experts se félicite que la nouvelle politique nationale sur les Roms prévoit l'élaboration d'un programme d'action national en faveur de la revitalisation du romani et encourage les autorités à faire figurer dans le prochain rapport périodique des informations sur les progrès réalisés dans ce domaine.

Recommandation pour action immédiate

b. Concevoir, en coopération avec les locuteurs, un modèle approprié et durable pour l'enseignement du et/ou en romani

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

39. La politique nationale sur les Roms pour la période 2018-2022 prévoit la production de divers supports pédagogiques pour l'enseignement du romani, notamment des supports numériques, des jeux éducatifs et des ressources audiovisuelles. En outre, conformément à la politique nationale, des cours de romani devront être organisés à distance afin d'étendre l'enseignement de cette langue aux écoles qui ne disposent pas d'un professeur de romani.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

40. Le Comité d'experts salue les mesures relatives à l'enseignement du romani prévues par la politique nationale. Il estime que la création de supports pédagogiques et la mise en place de modules d'enseignement à distance sont des mesures importantes pour combler les lacunes actuelles. Cependant, les autorités finlandaises sont encouragées à veiller à ce que les différentes mesures ne soient pas mises en œuvre isolément, mais qu'elles contribuent à l'instauration d'un modèle d'enseignement complet et durable pour l'enseignement du et/ou en romani, ce qui nécessite l'élaboration de programmes d'études, la formation des enseignants et la création d'écoles pilotes ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation des parents.

Recommandation pour action immédiate

c. Prendre des mesures pour renforcer la formation des enseignants pour le romani

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

41. La politique nationale sur les Roms prévoit l'extension du programme d'étude de la langue et de la culture romani au sein de l'université de Helsinki/Helsingfors. Outre les études de base et de niveau intermédiaire, qui permettent déjà d'avoir les compétences pour enseigner la langue et la culture romani dans les écoles, il est prévu de créer un cours de niveau avancé. Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

42. Bien qu'il se félicite du projet d'extension du programme d'étude pour permettre un enseignement de niveau avancé, le Comité d'experts n'est pas convaincu que cette mesure soit susceptible à elle seule d'augmenter le nombre d'enseignants du romani en Finlande, puisque le niveau de base et le niveau intermédiaire constituent déjà une qualification suffisante. Les autorités finlandaises sont encouragées à poursuivre leurs efforts pour attirer des étudiants vers le programme d'étude de la langue et de la culture romani et vers l'enseignement du romani comme choix de carrière.

Recommandation pour action immédiate

d. Prendre des mesures pour accroître la sensibilisation et la tolérance vis-à-vis du romani, à la fois dans le programme général à tous les stades de l'enseignement et dans les médias

43. Le ministère finlandais de la Justice prévoit de lancer, en 2020, un projet visant à améliorer le « climat linguistique » dans le pays. Pour de plus amples informations à ce sujet et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 14 et 15.

5. Russe

Recommandation pour action immédiate

a. Prendre des mesures pour accroître la sensibilisation et la tolérance vis-à-vis du russe, à la fois dans le programme général à tous les stades de l'enseignement et dans les médias

44. Le ministère finlandais de la Justice prévoit de lancer, en 2020, un projet visant à améliorer le « climat linguistique » dans le pays. Pour de plus amples informations à ce sujet et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 14 et 15.

Recommandation pour action immédiate

b. Concevoir, en coopération avec les locuteurs, des modèles appropriés pour l'enseignement en et/ou du russe en tant que langue régionale ou minoritaire

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

45. Aucune mesure n'a été prise aux fins de la mise en œuvre de cette recommandation.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

46. Le Comité d'experts regrette qu'aucune mesure n'ait été prise pour concevoir des modèles appropriés pour l'enseignement en et/ou du russe. Il recommande de nouveau aux autorités de consulter les représentants des russophones au sujet de la manière dont l'enseignement en et/ou du russe en tant que langue minoritaire pourrait être organisé en Finlande.

6. Sâme skolt⁵

Recommandation pour action immédiate

a. Œuvrer à la prolongation du projet *Giellagaldu*, en coopération avec la Norvège et la Suède

47. Pour de plus amples informations sur les mesures de mise en œuvre et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 7 à 9.

Recommandation pour action immédiate

b. Pérenniser le financement destiné à promouvoir le sâme skolt

⁵ Veuillez noter que des renvois vers d'autres parties sont faits à chaque fois que les recommandations formulées pour les trois langues sâmes sont identiques et que l'on ne dispose d'aucune information ventilée sur leur mise en œuvre.

48. Pour de plus amples informations sur les mesures de mise en œuvre et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 10 à 13.

Recommandation pour action immédiate

c. Prendre des mesures pour accroître la sensibilisation et la tolérance vis-à-vis du sâme skolt, à la fois dans l'enseignement et dans les médias

49. Pour de plus amples informations sur les mesures de mise en œuvre et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 14 et 15.

Recommandation pour action immédiate

d. Prendre des mesures pour renforcer la formation initiale et continue des enseignants, notamment les enseignants de disciplines en sâme skolt

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

50. On ne dispose pas de données ventilées sur le nombre d'étudiants suivant une formation d'enseignant de sâme skolt ni sur le nombre d'enseignants de sâme skolt, mais une étude présentant ces informations devrait être achevée fin 2020. Les autorités indiquent que, jusqu'à présent, aucun enseignant locuteur du sâme skolt et titulaire d'un diplôme d'enseignement n'a été recruté pour enseigner.

51. En 2019, le sâme skolt a été proposé comme matière principale par l'Institut Giellagas d'études sâmes, au sein de l'université d'Oulu.

52. Pour de plus amples informations sur les mesures de mise en œuvre, voir les paragraphes 17 à 19.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

53. Le Comité d'experts reconnaît que les autorités sont conscientes du fait que le sâme skolt est une langue gravement menacée en Finlande. Étant donné qu'au nombre des engagements souscrits par la Finlande figure l'existence d'un enseignement en sâme skolt aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, le Comité d'experts se félicite du lancement du nouveau projet visant à former des enseignants de matières autres que le sâme dans les trois langues sâmes. Il suivra avec intérêt les résultats de ce projet et invite les autorités à présenter, dans le prochain rapport périodique, des informations sur le nombre et le niveau d'enseignement des enseignants ayant suivi une formation en sâme skolt ainsi que sur les matières qu'ils enseignent.

54. Le Comité d'experts regrette qu'il subsiste un grave manque d'enseignants de sâme skolt. La création d'un cursus dont la matière principale est le sâme skolt à l'université d'Oulu est à saluer.

55. Pour connaître les autres conclusions du Comité d'experts, voir les paragraphes 21 et 22.

Recommandation pour action immédiate

e. Garantir l'application effective de la législation relative au sâme skolt dans l'administration centrale et locale ainsi que dans les services sociaux et sanitaires

56. Pour de plus amples informations sur les mesures de mise en œuvre et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 23 à 27.

7. Suédois

Recommandation pour action immédiate

a. Veiller à ce que les droits linguistiques des suédophones soient préservés, dans la pratique, dans le cadre des réformes administratives

57. En juin 2020, le Gouvernement finlandais a publié, pour consultation, sa proposition concernant la nouvelle structure administrative devant être créée dans le cadre de la réforme des services sanitaires et sociaux (*Sote*). Selon cette proposition, la responsabilité des services sanitaires et sociaux, actuellement confiée aux quelque 300 municipalités du pays, serait transférée aux 21 arrondissements nouvellement créés. Le projet de loi relatif à l'organisation des soins de santé et de la protection sociale qui figure dans ce texte contient des dispositions obligeant les arrondissements bilingues à convenir d'une coopération et d'une division du travail dans la fourniture de services sanitaires et sociaux en suédois et institue des « conseils nationaux des langues » dans chaque arrondissement bilingue⁶.

58. Les représentants des suédophones ont indiqué au Comité d'experts qu'ils considèrent que cette proposition est globalement satisfaisante pour ce qui est de leurs droits linguistiques, mais qu'ils s'attendent à rencontrer certaines difficultés. Tout en reconnaissant que des prestataires de services plus grands auraient davantage la possibilité de fournir des services en suédois, ils craignent que la proportion réduite de la population suédophone dans les nouveaux arrondissements ne limite leur influence sur la prise de décision publique. Les suédophones ont également souligné la nécessité de prévoir explicitement des services en suédois pour un certain nombre de groupes vulnérables, tels que les services aux personnes handicapées et les services de soins de santé mentale.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

59. Le Comité d'experts constate que le projet de loi relatif à l'organisation des soins de santé et des services sociaux semble globalement répondre aux attentes des suédophones. Il considère que le fait que les arrondissements soient tenus de mettre en place une coopération, comme le prévoit le projet de loi, est capital pour la prestation de services en suédois. Le Comité d'experts note avec intérêt la proposition de création de « conseils nationaux des langues » dans les arrondissements bilingues. Ces nouvelles institutions devraient être dotées de ressources budgétaires et d'un pouvoir de décision suffisants pour pouvoir compenser la diminution du poids démographique des suédophones dans les arrondissements nouvellement créés, conformément à l'article 7.1.b de la Charte.

⁶ Gouvernement finlandais (15 juin 2020), « [La loi relative à l'organisation des soins de santé et des services sociaux pose des bases plus solides pour mettre en place des chaînes de services ininterrompues](#) » (communiqué de presse)

Recommandation pour action immédiate

b. Prendre des mesures pour accroître la tolérance vis-à-vis du suédois au sein du grand public

60. Le ministère finlandais de la Justice prévoit de lancer, en 2020, un projet visant à améliorer le « climat linguistique » dans le pays. Pour de plus amples informations à ce sujet et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 14 et 15.

Recommandation pour action immédiate

c. Garantir l'emploi du suédois au sein des autorités régionales et locales

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

61. Le projet visant à améliorer le « climat linguistique » qui doit être lancé en 2020 par le ministère de la Justice comprend un volet sur la sensibilisation des autorités locales aux droits linguistiques. Il est prévu de produire un ensemble de supports de formation sur les droits linguistiques destiné aux autorités locales. En outre, le ministère de la Justice a l'intention de nouer un dialogue avec l'association des collectivités locales et régionales de Finlande pour promouvoir les droits linguistiques au niveau local.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

62. Le Comité d'experts note que le projet visant à améliorer le « climat linguistique » est également destiné aux autorités municipales et attend avec intérêt l'élaboration des supports de formation sur les droits linguistiques. Il regrette toutefois que les autorités n'aient fait mention d'aucune nouvelle mesure concrète pour remédier à des problèmes tels que la pénurie de professionnels suédophones dans l'administration régionale et locale, en particulier dans les régions où la population suédophone est faiblement représentée. Il renouvelle donc sa recommandation préconisant de veiller à ce que les suédophones puissent utiliser leur langue au sein des autorités régionales et locales.

Recommandation pour action immédiate

d. Garantir l'emploi effectif du suédois dans le cadre des services sanitaires et sociaux

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

63. La garantie d'un accès aux services sociaux et aux soins de santé en suédois est consacrée dans le nouveau programme gouvernemental adopté en décembre 2019. Le programme établit également que les services aux personnes handicapées suédophones seront garantis. La fourniture de services sociaux et de soins de santé a également fait l'objet d'une enquête menée auprès des bénéficiaires en 2018 à Uusimaa/Nyland. Celle-ci a indiqué que la situation des services sociaux et de santé en suédois est particulièrement mauvaise dans les municipalités bilingues de l'agglomération de Helsinki/Helsingfors.

64. Les représentants des suédophones se sont déclarés satisfaits du nouveau programme gouvernemental dans son ensemble et se félicitent que les services aux personnes handicapées en suédois soient garantis. Ils regrettent cependant qu'aucune annonce de ce type n'ait été faite pour d'autres catégories ou groupes vulnérables, concernant par exemple les services de soins de santé mentale.

65. Conformément au programme gouvernemental, 600 000 € ont été consacrés à la traduction en suédois, attendue de longue date, des lignes directrices en vigueur sur les soins. Ces travaux de traduction, qui devraient prendre plusieurs années, ont commencé en 2020. En outre, en 2018, l'école des services d'urgence a inauguré une formation en 18 mois visant à former des opérateurs de centres d'intervention d'urgence suédophones (bilingues) au niveau régional. Dans une déclaration soumise au Comité d'experts,

les représentants des suédophones présentent cette formation comme un succès, mais rappellent qu'une formation similaire devrait également être dispensée dans le sud de la Finlande.

66. En 2019, selon les autorités, le Médiateur parlementaire a reçu une vingtaine de plaintes relatives à des problèmes linguistiques dans le cadre des services sanitaires et sociaux et il est intervenu sur quatre d'entre elles qui concernaient le suédois. Ces affaires portaient sur l'emploi du suédois dans une réponse adressée à une objection formulée en vertu de la loi relative au statut et aux droits des patients, l'accès à des services en suédois par téléphone auprès d'un service d'urgence, des services en suédois assurés par un bureau des services sociaux et l'attribution d'un nom bilingue à un centre médical au sein d'un hôpital bilingue.

67. En mars 2020, le ministère de la Justice a publié un rapport évaluant les avantages de la prise en compte de plusieurs langues dans le système d'information démographique, sur lequel l'administration s'appuie pour assurer la prestation de services publics dans l'une des langues officielles – le finnois ou le suédois. Une consultation publique en ligne sur les deux options présentées dans le rapport a été tenue jusqu'au 31 mai 2020 et les résultats sont en cours de traitement par le ministère de la Justice.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

68. Le Comité d'experts se félicite que les autorités reconnaissent qu'il est important de proposer des services sociaux et de soins de santé en suédois. De plus, il accueille favorablement les études qui ont été commandées pour permettre de fonder sur des éléments objectifs les politiques qui seront adoptées. Le Comité d'experts salue aussi les mesures concrètes mises en œuvre pour le suédois, telles que la traduction des lignes directrices en vigueur sur les soins et la formation des opérateurs des centres d'intervention d'urgence.

69. Les autorités finlandaises devraient continuer à prendre des mesures concrètes, telles que le recrutement ciblé et l'organisation de formations en langue, pour garantir l'emploi effectif du suédois dans le cadre des services sanitaires et sociaux, en particulier dans les régions qui rencontrent des difficultés récurrentes, comme l'agglomération de Helsinki/Helsingfors.

70. Le Comité d'experts suivra avec intérêt les résultats de la consultation susmentionnée sur la réforme du système d'information démographique et réaffirme sa position, selon laquelle il serait souhaitable de prévoir cette possibilité.

8. Tatar

Recommandation pour action immédiate

a. Prendre des mesures pour accroître la sensibilisation et la tolérance vis-à-vis du tatar, à la fois dans le programme général à tous les stades de l'enseignement et dans les médias

71. Le ministère finlandais de la Justice prévoit de lancer, en 2020, un projet visant à améliorer le « climat linguistique » dans le pays. Pour de plus amples informations à ce sujet et pour connaître l'évaluation du Comité d'experts, voir les paragraphes 14 et 15.

9. Yiddish

Recommandation pour action immédiate

a. Mener une action résolue pour promouvoir le yiddish

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

72. Aucune mesure n'a été prise aux fins de la mise en œuvre de cette recommandation.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

73. Le Comité d'experts regrette qu'aucune mesure n'ait été prise pour promouvoir le yiddish. Étant donné que le yiddish se trouve dans une situation très précaire et qu'il risque de disparaître de Finlande, le Comité recommande une nouvelle fois de mener une action résolue pour promouvoir le yiddish. Dans un premier temps, les autorités devraient déterminer, en coopération avec les locuteurs, les domaines où cette langue peut être promue et prendre des mesures actives pour encourager son utilisation dans ces domaines.

Recommandation pour action immédiate

b. Développer des moyens d'encourager l'enseignement du yiddish, langue qui est sur le point de disparaître de Finlande

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

74. Aucune mesure n'a été prise aux fins de la mise en œuvre de cette recommandation.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

75. Le Comité d'experts déplore qu'aucune mesure n'ait été prise pour encourager l'enseignement du yiddish. Il observe que cette langue est gravement menacée en Finlande et qu'elle disparaîtra si aucune mesure ferme n'est prise en faveur de sa protection. Par conséquent, le Comité d'experts renouvelle sa recommandation et suggère aux autorités de prendre contact de façon proactive avec les locuteurs du yiddish pour identifier les mesures permettant de la mettre en œuvre.

Recommandation pour action immédiate

c. Prendre des mesures pour mieux faire connaître le yiddish en tant que langue minoritaire de la Finlande

Mesures de mise en œuvre prises par les autorités finlandaises

76. Aucune mesure n'a été prise aux fins de la mise en œuvre de cette recommandation.

Évaluation du Comité d'experts et autres actions nécessaires

77. Le Comité d'experts déplore qu'aucune mesure n'ait été prise pour mieux faire connaître le yiddish en tant que langue minoritaire en Finlande. Le Comité d'experts renouvelle sa recommandation et rappelle que les autorités finlandaises devraient chercher à sensibiliser la population générale à l'existence du yiddish en tant que langue minoritaire traditionnelle, en particulier par l'intermédiaire de l'éducation et des médias.

Communication au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, tout en reconnaissant les efforts que les autorités finlandaises ont déployés pour respecter leurs engagements pris au titre de la Charte, a formulé dans son cinquième rapport d'évaluation (CM(2018)114) des « recommandations pour action immédiate » et d'« autres recommandations » sur la manière d'améliorer la protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires en Finlande.

Conformément aux décisions prises par le Comité des Ministres le 28 novembre 2018 ([CM/Del/Dec\(2018\)1330/10.4e](#)), la Finlande devait soumettre des informations sur la mise en œuvre des recommandations pour action immédiate, présentant les mesures prioritaires que devrait prendre l'État partie. La Finlande a présenté ces informations le 4 mars 2020. Lors de la présente évaluation, le Comité d'experts a examiné la mise en œuvre de ces recommandations.

Conformément à son Règlement intérieur, le Comité d'experts invite le Comité des Ministres :

1. à prendre note de l'évaluation par le Comité d'experts de la mise en œuvre par la Finlande des recommandations pour action immédiate et à inviter les autorités finlandaises à la diffuser auprès des autorités nationales compétentes et des parties prenantes concernées ;
2. à rappeler sa Recommandation CM/RecChl(2018)5 et à inviter les autorités finlandaises à présenter leur prochain rapport périodique avant le 1^{er} janvier 2023 dans le format requis.